

MERS-LES-BAINS

En finir avec les maisons à l'abandon

La procédure peut aller jusqu'à l'expropriation. Elle concerne surtout la villa Gay Logis, sur l'esplanade.

Les maisons qui tombent en ruine, au beau milieu d'une station classée, ça suffit. Tel est, en substance, le message adressé, vendredi soir, par le conseil municipal de Mers aux propriétaires de ces biens en déshérence. Sont particulièrement visés ceux de la villa Gay Logis, sur l'esplanade du Général-Leclerc, au cœur du secteur sauvegardé. Les mêmes possèdent également une habitation rue Joseph-Legad, près de l'église, tout aussi délabrée et régulièrement squattée. Les élus ont décidé de mettre la pression. Ils ont autorisé le maire, Michel Delépine, à engager « une procédure de déclaration des parcelles en l'état d'abandon manifeste. » Ce qui devrait conduire à l'expropriation de ces deux maisons, au profit de la commune. Celle-ci pourrait ensuite les conserver ou les revendre.

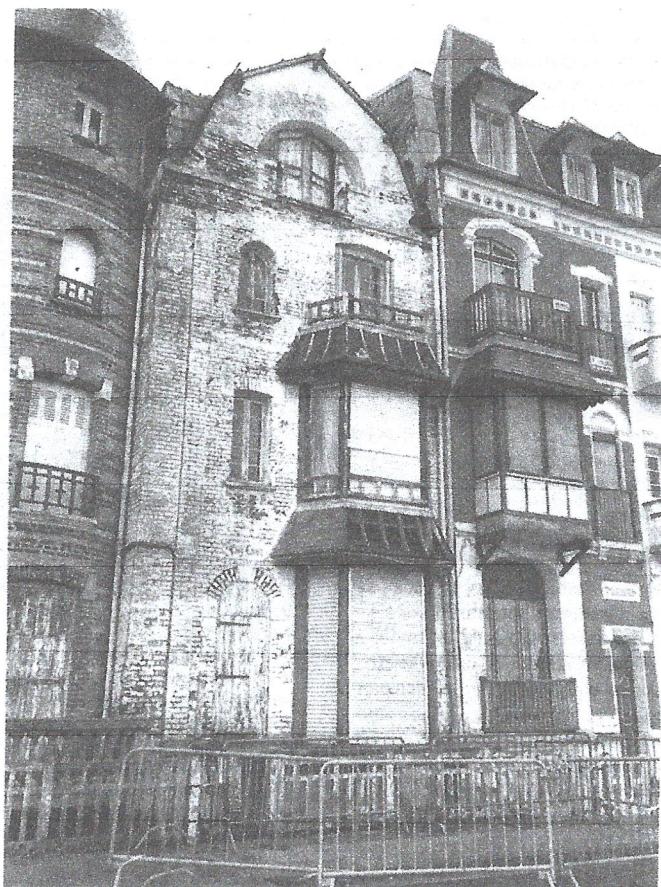
UN PRÉJUDICE POUR LES RIVERAINS

Michel Delépine a noté que ces biens manquant d'entretien portaient « préjudice à l'image de la ville. On ne peut rester insensible à ce genre de situation. D'autant que nous avons voté, il y a quelques années, une délibération sur un ravancement de façade obligatoire au moins tous les dix ans. »

Il a également évoqué le préjudice subi par les riverains. La dégradation de la villa Gay Logis, par exemple, accentue le risque de chute d'objets. Ce fut le cas le 10 décembre dernier pendant la tempête, entraînant une intervention des pompiers pour sécuriser le site. Les voisins craignent aussi que la mérule (le champignon des maisons) se développe et gagne leurs habitations. Un arrêté de péril imminent a d'ailleurs été pris et « un expert du tribunal administratif a constaté l'état de délabrement de la villa. »

« On nous amuse depuis des années, il faut recourir à la force »
Emmanuel Maquet

Selon le maire, « de nombreux courriers et rencontres n'ont pas permis de faire entendre raison au propriétaire. » Et Michel Delépine d'asséner : « Nous avons fait preuve de suffisamment de patience avec des expertises, des contre-expertises. Il est temps d'agir. On envisage même de porter plainte. » Son prédécesseur, Emmanuel Maquet, approuve : « On nous amuse depuis des années, il faut recourir à la force. »



La municipalité et les riverains dénoncent l'état de la villa Gay Logis.

Une troisième parcelle est visée par la même procédure, dans un contexte un peu différent. Située rue Charles-Lebeuf (dans le quartier du Dépôt), elle appartient à une dame placée sous tutelle et qui vit dans un établissement spécialisé. L'organisme de tutelle assure qu'elle n'a pas les moyens d'assurer l'entretien de la maison. Celle-

ci est dans « un état d'abandon total. Un arbre pousse au milieu de la cuisine, traverse le toit », explique Michel Delépine, rappelant au passage que les employés communautaires n'ont pas le droit d'intervenir sur une propriété privée. En tout cas, la municipalité est décidée à ne plus laisser faire. « Il y en aura d'autres. » ■ X. T.

LE VOISIN CONFIRME LES NUISANCES

Jean-Claude Flament, résident permanent à Mers, est un des riverains de la villa Gay Logis. Il confirme les propos du maire. « Notre grosse crainte, avec les voisins, c'est la mérule. Si la mérule gagnait nos habitations, qui serait responsable ? Renseignement pris, l'assurance ne couvre pas ce genre de risque. Cela nous coûterait une fortune. » Ce voisin a également constaté la prolifération des pigeons. Il en a informé l'Agence régionale de santé, laquelle a répondu « qu'il s'agissait d'un problème du ressort de la mairie ». Jean-Claude Flament a également constaté des soucis lors de la tempête. Et ce qui l'inquiète, à plus long terme, c'est que cette villa finisse par s'écrouler. « En raison de sa proximité avec le littoral, il n'aura plus de possibilité de reconstruire à cet endroit et donc un trou entre la tourelle et la villa Mignon. » Nous avons tenté de joindre le propriétaire de la villa Gay Logis, domicilié à Paris ; en vain. ■ A.-M.Q.